

AVIGNON

Ville d'exception

**DGA PILOTAGE DES RESSOURCES
ET DE LA PERFORMANCE
Pôle des Affaires Juridiques
Service des Assemblées
SD**

ARRÊTE

**PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
A MONSIEUR ALI CHARROUD, ATTACHE TERRITORIAL
DIRECTEUR DU POLE VIE DES QUARTIERS**

Le Maire de la Ville d'AVIGNON,

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122.19,
- **VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020 procédant à l'élection de Mme Cécile HELLE, en qualité de Maire de la Ville d'AVIGNON,
- **VU** la délibération N°5 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire,
- **VU** l'arrêté du 1^{er} décembre 2016 portant recrutement par voie de mutation de Monsieur Ali CHARROUD, Attaché territorial,
- **VU** la note de service du 1^{er} mai 2024, affectant Madame Marion WEBER-PALLEZ à la Direction Générale des Services en qualité de Directrice Générale Adjointe Ville Citoyenne et de la Proximité,
- **VU** l'arrêté du 27 mai 2024, portant délégation de signature à Madame Marion WEBER-PALLEZ,
- **VU** l'organigramme général de la collectivité,

ARRÊTE

Article 1 : Délégation de signature est donnée à M. Ali CHARROUD, Attaché territorial, Directeur du Pôle Vie des Quartiers, pour tous actes, courriers ci-dessous énumérés relevant de la compétence de son pôle :

- Ordres de mission ponctuels,
- Courriers de transmission de documents, de demandes de pièces ou d'information.

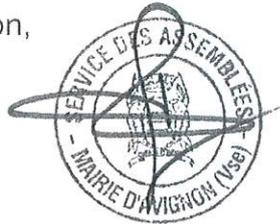
Article 2 : L'ordonnateur délègue à M. Ali CHARROUD, sous sa surveillance et sous sa responsabilité, la signature des bons de commande inférieurs à 8.000 € H.T. et de toutes les autres pièces comptables dans les domaines de compétence de son pôle.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant Madame le Maire d'Avignon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Nîmes 16, avenue Feuchères 30 000 NIMES dans les mêmes conditions de délai. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville d'AVIGNON est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à AVIGNON, le 06 NOV. 2024
Le Maire,
Cécile HELLE

Pour ampliation,



A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to Cécile Helle.

Parvenu en Préfecture le : **6 NOV. 2024**
Affiché le : **08 NOV. 2024**

Notifié le : 7/11/2024
Signature :

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Aouf".